



DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

ASSOCIATION AGROPOL

11 RUE DE MONCEAU – 75008 PARIS
SIREN : 337 959 399

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

À l'Assemblée Générale de l'association AGROPOL

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15/09/2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGROPOL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.2 « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels au titre de l'exercice 2025 concernant le changement de comptabilisation et de présentation comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : m.peronny@crowe-dba.fr

S.A.S. AU CAPITAL DE 41161,25 euros, inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
SIREN B 302 588 025 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire : FR 63 302 588 025 - DOUCET, BETH & ASSOCIES est une filiale de RSA, qui est membre du réseau CROWE GLOBAL.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 12 juin 2026

DOUCET, BETH & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- BILAN - ACTIF -

	2025			2024
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	4 530	4 530	-	327
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	134 460	110 097	24 363	28 216
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	13 709	-	13 709	7 747
Total II	152 699	114 627	38 072	36 289
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production (biens et services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	1 008	-	1 008	-
Créances				
Créances Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	1 293 472	-	1 293 472	439 871
Charges constatées d'avance	208	-	208	204
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-
Disponibilités	892 596	-	892 596	580 735
Total III	2 187 284	-	2 187 284	1 020 809
Frais d'émission des emprunts (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-	-	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V + VI)	2 339 983	114 627	2 225 356	1 057 099

- BILAN - PASSIF -

	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds associatifs avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	410 836	413 721
Excédent ou déficite de l'exercice	8 366	2 884
Situation nette (sous total)	419 202	410 836
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total I	419 202	410 836
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	169 948	185 948
Total II	169 948	185 948
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Total III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 484	51 059
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	138 389	116 197
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	19 727
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	1 450 333	273 331
Total IV	1 636 206	460 315
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II+ III+ IV + V)	2 225 356	1 057 099

- COMPTE DE RESULTAT -

	2025	2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	115 000	115 000
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	-	-
dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de service	-	-
dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	-	54 050
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels	-	-
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	531 380	412 483
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	-	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	926	2 919
Utilisations des fonds dédiés	156 000	143 900
Autres produits	628	3
TOTAL I	803 934	722 518
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	-	-
Autres achats et charges externes	261 730	241 482
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	4 881	1 899
Salaires	261 085	211 017
Charges sociales	119 530	95 423
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	232	1 487
Dotations aux provisions	-	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	95	-
Reports en fonds dédiés	140 000	140 000
Autres charges	9 854	29 286
TOTAL II	797 407	720 595
1. RESULTAT DES ACTIVITES (I-II)	6 527	1 924
Produits financiers		
Produits financiers de participation	-	0
Prod. des autres valeurs mobil. et créances de l'act. Immob.	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	5 891	6 400
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits des immobilisations financières cédées	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobil. de placement	-	-
TOTAL III	5 891	6 400
Charges Financieres		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 853	10 764
Intérêts et charges assimilées	200	-
Différences négatives de change	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobil. de placement	-	-
TOTAL IV	4 053	10 764
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 838	- 4 364
3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)	8 366	- 2 440
Produits exceptionnels (V)	-	382
Charges exceptionnelles (VI)	-	825
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	443
Participation des salariés aux résultats VII	-	-
Impôts sur les bénéfices VII	-	-
Total des produits (I + III + V)	809 825	729 300
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + IX)	801 460	732 183
EXCEDENT OU DEFICIT	8 366	- 2 884
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	



AGROPOL

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de sorte que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association AGROPOL. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION AGROPOL

L'Association pour le développement agronomique et industriel des oléagineux et protéagineux, AGROPOL, a pour objet de proposer, d'étudier, de réaliser ou faire réaliser, de participer à tout programme d'assistance technique international dans le secteur des oléagineux et protéagineux en priorité en faisant appel à la production et à la transformation des produits relevant de cette filière. Elle n'exclut pas l'opportunité de travailler sur les autres productions agricoles en mobilisant les compétences nécessaires.

Pour la bonne conduite de sa mission, AGROPOL valorise ses compétences et son expérience pour :

- **L'identification et la conduite de projets de terrain** avec les acteurs des filières oléo protéagineuses locales, principalement africains. Menés en partenariat, ces projets mettent l'accent sur un développement équilibré et durable, prenant en compte tous les acteurs de la filière et leur environnement naturel, économique et institutionnel.
- **La conduite d'expertises techniques.** AGROPOL valorise sa connaissance du terrain et son indépendance pour conduire des expertises techniques/prestations de services dans le domaine de la coopération internationale (actions de développement rural, appui-conseil, conseil stratégique et méthodologique, études, formations...).
- **Des actions de promotion et valorisation des filières oléo protéagineuses**, et leur rôle pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Pour mettre en œuvre ses actions, AGROPOL sollicite et coordonne les compétences issues de la filière française et intervient dans une logique de partenariat avec les opérateurs locaux.

L'Association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 225 356 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 8 366 euros.



Les informations communiquées ci-après font partie intégrant des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/06/2026 (date du CA) par les dirigeants de l'entité.

2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Recrutement d'une responsable de programme, études et veille stratégique au statut cadre
- Poursuite de la revue stratégique de l'association initiée en 2024, formalisation du cycle de programmes et projets, mise en place d'un comité de suivi des projets et d'un comité stratégique
- Démarrage du projet d'étude d'un centre technique oléagineux au Maroc avec un cofinancement par le FASEP et recrutement d'une VIE basée à Meknès
- Signature de la convention de financement de 600k€ par le fond FEXTE du Projet de Structuration et de développement de la filière Colza en Tunisie (PSCT), avec l'AFD et l'APAD
- Démarrage du PSCT avec la mobilisation d'une équipe permanente de deux consultantes long terme
- Clôture et rapatriement des soldes des comptes Agropol au Burkina Faso
- Poursuite de l'étude de compétitivité des filières soja et du tournesol au Sénégal, finalisation du diagnostic des maillons aval et recrutement d'une VIE basée à Dakar à temps partagé avec SEMAE
- Signature d'une convention avec la Fondation Avril pour la délégation à Agropol de l'appui à la maîtrise d'ouvrage du projet de développement de la filière soja du ministère de l'agriculture de Côte d'Ivoire
- Abandon du projet en Éthiopie par la Fondation Invivo

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Base de préparation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis en euros, et en conformité avec le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui a modifié le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales et agencements : 10 ans
- Matériel de transport : 2 ans
- Matériel de bureau et informatique : 4 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans.

b) Participations

Les participations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

La valeur actuelle est égale à la quote-part d'AGROPOL dans les capitaux propres de la participation. Lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

c) Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation quand leur valeur de recouvrement estimée en fonction du risque de défaillance du débiteur est inférieure à leur valeur nominale.

d) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Quand la valeur de marché à la date de clôture est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

Aucune plus-value latente n'est comptabilisée.

e) Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

f) Méthode de détermination des produits

Les produits sur conventions de financement sont évalués à partir des coûts réels de réalisation des actions imputables à ces financements incluant une couverture forfaitaire des frais de structure.



Lorsqu'une convention prévoit un soutien facultatif octroyé par une autre entité, il s'agit d'une contribution financière comptabilisée dans un compte 755, et non une subvention d'exploitation comptabilisée en 740.

Les engagements reçus sur les subventions et contributions financières sont inscrits en créances dès la signature de la convention. La part des subventions ou contributions financières liée à l'exercice est comptabilisée en produit.

Les cotisations correspondent aux montants des adhésions des membres encaissés sur l'exercice.

g) Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs.

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés » (art 132 1).

h) Produits constatés d'avance

La fraction d'une ressource pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

3.2 Changements de méthode comptable :

Les règlements comptables applicables à l'association ont été modifiés avec effet sur les comptes ouverts dès le 01 janvier 2025 comme suit :

- Le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 a modifié le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, en l'absence de résultat exceptionnel et de transfert de charges dans les comptes de l'association.

- Le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 a modifié le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, en l'absence de legs, donations et assurance vie dans les comptes de l'association.

4 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

4.1 Immobilisations corporelles

Valeur brute	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Autres immobilisations corporelles	5 429,25		899,45	4 529,80
Immobilisations corporelles	5 429,25		899,45	4 529,80

Amortissement et dépréciation	Début exercice	Dotation	Reprise	Fin exercice
Autres immobilisations corporelles	5 102,55	156,67	729,42	4 529,80
Immobilisations corporelles	5 102,55	156,67	729,42	4 529,80

4.2 Immobilisations financières

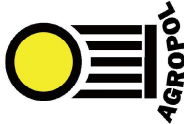
Valeur brute	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Participations : - Titres SFERE	134 460,03			134 460,03
Sous total Participations et Créances	134 460,03			134 460,03
Autres immobilisations financières : - Dépôt de garantie des baux des locaux	7 746,63	6 036,05	73,52	13 709,16
Immobilisations financières	142 206,63	6 036,05	73,52	148 169,19

Provisions et Dépréciation	Début exercice	Dotation	Reprise	Fin exercice
Titres de participations :				
- Titres SFERE	106 244	3 853		110 097
Titres de participations et créances	106 244	3 853		70 000
Autres titres immobilisés :				
Immobilisations financières	106 244	3 853		70 000

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle des participations et des autres titres immobilisés est inférieure à leur coût d'acquisition.

L'association AGROPOL détient une participation dans la SFERE (Siren : 330 740 531) dont le siège social est 8, Avenue des Minimes 94300 Vincennes.

Les caractéristiques de cette participation sont présentées ci-dessous :



Filiales et participations

	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avantages consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements concernant les filiales (+50% du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale											
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1.											
A. Total des filiales	-			-	-	-	-			-	
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
SFERE	315 000	- 121 544	12,6	134 460	24 363			5 052 266	- 30 578		
B. Total des participations	315 000			134 460	24 363	-	-			-	
C. Total des filiales et des participations (A + B)	315 000			134 460	24 363	-	-			-	

4.3 Créances de l'actif circulant

Etats des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes	1 008	1 008		
Créances Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 293 472	1 293 472		
Charges constatées d'avance	208	208		
Total	1 294 688	1 294 688		

Toutes les créances de l'actif circulant sont à moins d'un an.
Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2025.

4.4 Fonds propres

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	413 720,60	- 2 884,36			410 836,24
Excédent ou déficit de l'exercice	- 2 884,36	2 884,36	8 365,84		8 365,84
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total Fonds Associatifs	410 836,24	0	8 365,84		419 202,08
Fonds dédiés sur autres ressources	185 948		140 000	156 000	169 948
Total Fonds dédiés	185 948		140 000	156 000	169 948

4.5 Dettes

L'échéancier des dettes est le suivant :

Echéancier des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	47 484	47 484		
Dettes fiscales et sociales	138 389	138 389		
Dettes sur immobilisations	0			
Autres dettes	0			
Produits constatés d'avance	1 450 333	1 450 333		
	1 636 206	1 636 206		

4.6 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports (compte 689)	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global (compte 789)	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation*	185 948	140 000	-156 000	0	0	169 948	0
Projet filière soja / Sénégal 2023	45 948		-45 948			0	
Projet filière soja / Sénégal 2024	140 000		-110 052			29 948	
Projet filière soja / Sénégal 2025		140 000				140 000	
Contributions financières d'autres organismes*	0	0	0	0	0	0	
Projet 3						0	
Projet 4						0	
Ressources liées à la générosité du public*	0	0	0	0	0	0	
Projet 5						0	
Projet 6						0	
TOTAL	185 948	140 000	-156 000	0	0	169 948	0

4.7 Opérations d'inventaire

Charges à payer au 31/12/2025

4016120000	FRS-FACT.NON RECUES	33 744
4200050100	CONGES/RTT/CET à payer	68 994
4302040000	Charges sociales sur CP, RTT à payer	29 844
4403400000	Charges fiscales sur CP, RTT à payer	1 690

Total	134 272
--------------	----------------

Produits à recevoir au 31/12/2025

4678600000	AUTRES CREDITEURS DIVERS	1 293 472
------------	--------------------------	-----------

Total	1 293 472
--------------	------------------

Charges constatées d'avance au 31/12/2025

4016200000	CH.CONSTATEE D'AVANCE	208
------------	-----------------------	-----

Total	208
--------------	------------

Produits constatés d'avance au 31/12/2025

4870700000	PROD.CONST.D'AVANCE	1 450 333
------------	---------------------	-----------

Total	1 450 333
--------------	------------------



4.8 Eléments relatifs aux entreprises liées

AGROPOL n'effectue aucune opération avec des parties liées.

4.9 Compte de résultat

Les produits d'exploitation s'établissent à 803 934 € et sont composés principalement des cotisations reçues (115 000 €), l'utilisation des fonds dédiés (156 000 €), et de contributions financières (531 380 €).

Le coût externe des actions menées par AGROPOL est présenté :

- en « Autres achats et charges externes » pour un total de 261 730 € qui correspondent à des prestations reçues,
- en « Autres charges » pour un total de 9 854 €.

Les honoraires du commissaire aux comptes inscrits au compte de résultat s'élèvent à 5 046 € et sont relatifs au seul contrôle légal des comptes.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 6 527 €.

Le résultat financier s'élève à 1 838 €, et est constitué d'une dotation aux dépréciations des titres détenus dans SFERE pour 3 853 €, et de produits financiers pour 5 891 €.

Le résultat net au 31/12/2025 ressort à 8 366 €.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectif salarié

EFFECTIF MOYEN

Repartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen salarié
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1
Cadres et ingénieurs	5
Autres : Mandataire	1
TOTAL	7



5.2 Rémunération des dirigeants

Le président d'AGROPOL n'est pas salarié de l'Association.
Le Directeur Général est salarié de l'Association.

5.3 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture ne s'est produit.